

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MASSIEU**

Nombre de Conseillers

- En Exercice	13
- Présents	10
- Votants	11
- Absents/excusés	03

Date de convocation :
05/03/2026

Délibération n°
DEL2026 005

OBJET :

Vote du CFU 2025

Page n°1/2

Liberté,
Égalité,
Fraternité

Le douze mars deux mille vingt-six à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Massieu dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de BOUILHOL Norbert, Maire.
CUENOT Delphine a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (article L.2121-15 du CGCT).

Présents : BALAYE Daniel, BOUILHOL Norbert, CLARETON Éric, CUENOT Delphine, DE BACCO Christian, DE MARCO MARFELLA Bettina, EYDELON-MONTAL Corentin, GAUTIER Emmanuelle, GUILLAT Jean Yves et PRIEUR Sylvain

Absents/excusé(s) : DA COSTA DE ABREU Antonio, DOURDET Michael, PIVOT-PAJOT Christophe

Pouvoirs donnés : PIVOT-PAJOT Christophe a donné pouvoir à DE BACCO Christian

Le Quorum est atteint.

Monsieur le Maire explique que, désormais, les votes du Compte de Gestion et du Compte Administratif sont remplacés par le vote du Compte Financier Unique (CFU). Sa mise en place vise plusieurs objectifs : simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes.

Lors du vote du CFU, un(e) Président(e) est élu(e) par l'Assemblée délibérante. Le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer lors du vote.

Monsieur le Maire propose Madame CUENOT, Adjointe aux Finances, à la Présidence.

Sous la présidence de Madame CUENOT, le Conseil Municipal examine le Compte Financier Unique 2025, qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement :

- recettes : 600 649,87 €
- dépenses : 525 405,26 €

Section d'investissement :

- recettes : 184 887,04 €
- dépenses : 230 994,13 €

Nombre de Conseillers

- En Exercice	13
- Présents	10
- Votants	11
- Absents/excusés	03

Date de convocation :
05/03/2026

Délibération n°
DEL2026 005

OBJET :

Vote du CFU 2025

Page n°2/2

Liberté,
Égalité,
Fraternité

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 pour la commune de Massieu

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les Jour, Mois et An susdits.

POUR COPIE CONFORME



Le Maire, Norbert BOUILHOL

La secrétaire, Delphine CUENOT